

Pour protéger votre famille,
choisissez les meilleures garanties.



**-5%
à vie***

Chorus Avenir

Capital décès, capital invalidité,
indemnités journalières...

*Voir conditions à l'intérieur du dépliant.

Allianz 

En cas de décès, d'invalidité, d'hospitalisation ou d'incapacité temporaire de travail, il est essentiel que votre famille puisse faire face aux dépenses imprévues, maintenir son niveau de vie ou encore que vos enfants puissent poursuivre leurs études.

Avec Chorus Avenir, vous avez l'assurance de les protéger quels que soient les aléas de la vie.

Un contrat sur mesure.

A partir de 15 000 €, vous choisissez librement le montant du capital qui sera versé à vos proches. Vous pouvez choisir de le réajuster à tout moment. Le capital choisi pourra être versé en une seule fois ou sous forme de rente pour assurer un revenu régulier à vos proches.

Bon à savoir :

Le capital versé aux bénéficiaires est net d'impôt et exonéré des droits de succession⁽¹⁾.

Une garantie accessible à partir de 2€/mois.

Vos cotisations s'adaptent au capital décès choisi, à vos moyens et à votre profil (sexe, âge, fumeur ou non...). Ainsi, vous bénéficiez d'une tarification juste et adaptée à votre besoin.

Avec le prélèvement automatique, pour quelques euros par mois, vous assurez votre tranquillité tout en garantissant la sécurité de votre famille.

Bon à savoir :

Si vous souscrivez en couple, vous profitez d'une réduction de 5 % sur l'une des deux souscriptions.



Un contrat que vous composez selon vos besoins.

Chorus Avenir vous assure le versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie nécessitant l'assistance d'une tierce personne.

Pour optimiser la protection de vos proches, Chorus Avenir vous permet également de choisir des options complémentaires :

- Le versement d'un capital en cas d'invalidité totale⁽²⁾ ou d'une rente en cas d'invalidité partielle⁽³⁾.
- Le versement d'indemnités journalières pour compenser votre perte de revenu en cas d'incapacité totale temporaire⁽⁴⁾ ou d'hospitalisation.

Pour une souscription rapide et sans souci :

- Jusqu'à 65 000 €, une déclaration de santé suffit.
- Jusqu'à 49 ans et pour un capital maximum de 150 000 €, un simple questionnaire médical vous est demandé⁽⁵⁾.

Bon à savoir :

Renforcez la protection de vos proches en choisissant l'option qui permet de doubler ou tripler le capital versé en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident.

Des services d'assistance pour vous aider au quotidien.

- Service en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation imprévue au domicile : aide ménagère, prise en charge de vos enfants...
- Aides au retour à l'emploi bilan de compétences, accompagnement par des professionnels du recrutement...
- Service d'information par téléphone : formalités administratives, orientation scolaire, conseils juridiques...



Olivier P., 36 ans, 2 enfants

« Dès lors que l'on fonde une famille, on veut la protéger quoi qu'il adienne et assurer son avenir. Avec Chorus Avenir, mon Agent Général Allianz m'a apporté la solution idéale : pour 18 € par mois, j'ai l'assurance que ma famille pourra conserver son niveau de vie, quoi qu'il arrive, avec un capital de 75 000 €. Avec cette somme je suis tranquille : ma famille pourra faire face, le temps de s'organiser. »

- (1) Selon la fiscalité en vigueur au 01/09/09.
- (2) Garantie "Invalidité Totale et Définitive" définie à partir d'un taux d'invalidité fonctionnelle de 65 %.
- (3) Garantie "Invalidité Partielle Permanente" définie à partir d'un taux d'invalidité fonctionnelle compris entre 33 et 65 %.
- (4) Garantie qui assure les personnes médicalement reconnues dans l'impossibilité d'exercer leur activité professionnelle.
- (5) Dans les autres cas, l'adhésion au contrat Chorus Avenir est soumise à des formalités médicales. Allianz vous simplifie la vie en mettant à votre disposition des centres médicaux partenaires où vous pourrez effectuer les formalités médicales en une seule fois.



Bénéficiez des avantages de Chorus Avenir.

- Un contrat **sur mesure** : de nombreuses garanties complémentaires... **c'est vous qui choisissez.**
- Un contrat **souple** : montant du capital garanti, durée, bénéficiaires, périodicité des prélèvements... **c'est vous qui décidez.**
- Un tarif **adapté** à votre situation... **c'est vous qui profitez.**
- Une **option doublement ou triplement du capital** versé en cas de décès ou d'invalidité **suite à un accident.**
- Une **avance** en cas de décès **jusqu'à 5 000 €**, versée sous 48 heures⁽⁶⁾ pour faire face aux premiers frais.

Bon à savoir :

- Avec un maximum de 8 577 €⁽⁷⁾, l'aide versée par la Sécurité sociale s'avère insuffisante pour maintenir le niveau de vie après un décès.

Notre conseil : afin d'assurer une protection adéquate à vos proches, prévoyez un capital au moins équivalent à une ou deux années de salaire.

(6) Après réception des justificatifs.

(7) Montant maximum au 1^{er} janvier 2009.

Pour de plus amples renseignements,
votre Agent Général Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances.

SA au capital de 643 054 425 euros - 340 234 962 RCS Paris.

Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris

www.allianz.fr



Mondial Assistance France

Société par actions simplifiée au capital de 7 584 076,86 euros

490 381 753 RCS Paris - Siège social : 54 rue de Londres - 75008 Paris

Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669